



**PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER INC.**

**RAPPORT DE GESTION**

**TRIMESTRE ET SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2024**

**LE 13 AOÛT 2024**

## TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....	1
APERÇU .....	2
FAITS SAILLANTS .....	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION .....	5
INFORMATION SECTORIELLE.....	9
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT .....	12
INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES .....	15
TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	16
ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	17
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES .....	17
MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR.....	17
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES .....	19
DONNÉES SUR LES ACTIONS .....	19
FACTEURS DE RISQUE.....	20
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	20
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE .....	20

Le présent rapport de gestion daté du 13 août 2024 de Papiers Tissu KP inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger inc. (« Produits Kruger » ou la « société ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de PTKP et de Produits Kruger. Il doit être lu conjointement avec les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023, respectivement, et les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, respectivement, et avec les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour les trimestres clos les 30 juin 2024 (le « deuxième trimestre de 2024 » ou le « T2 2024 ») et 2023 (le « deuxième trimestre de 2023 » ou le « T2 2023 »), respectivement, et les semestres clos les 30 juin 2024 (le « premier semestre de 2024 ») et 2023 (le « premier semestre de 2023 »), respectivement.

## **À propos de Papiers Tissu KP inc.**

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation dans Produits Kruger, laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 30 juin 2024, PTKP détenait 12,8 % des actions ordinaires de catégorie B de Produits Kruger (les « actions ordinaires de Produits Kruger »). Le présent rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence; toutefois, il porte en majeure partie sur les résultats de Produits Kruger et sur la participation de PTKP dans Produits Kruger.

## **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de Produits Kruger, ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion portent notamment sur la capacité projetée du projet d'expansion à Sherbrooke (au sens des présentes), les avantages attendus du projet d'expansion à Sherbrooke ainsi que les coûts et les dates prévues de début de la production du projet d'expansion à Sherbrooke; les démarches d'expansion de Produits Kruger sur le marché américain des produits haut de gamme de marque de distributeur; et la stratégie commerciale future de Produits Kruger et les avantages prévus de cette stratégie. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de Produits Kruger. Même si PTKP et Produits Kruger estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles ces énoncés prospectifs sont fondés, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de Produits Kruger (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans Produits Kruger) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de Produits Kruger de la notice annuelle de PTKP datée du 7 mars 2024, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger inc. sur Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard de Kruger inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger inc.; les risques associés à la participation dans le projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés à l'exploitation du projet de machine TAD à Sherbrooke; les risques associés au projet d'expansion à Sherbrooke; les risques d'exploitation; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de Produits Kruger de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de Produits Kruger ou des marques de Produits Kruger; des ventes de Produits Kruger inférieures aux prévisions; l'incapacité de Produits Kruger de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de Produits Kruger d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par Produits Kruger; la dépendance de Produits Kruger à l'égard du personnel clé; l'incapacité de Produits Kruger de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de Produits Kruger; l'incapacité de Produits Kruger de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de Produits Kruger à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant Produits Kruger; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de Produits Kruger; les obligations de Produits Kruger au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de Produits Kruger se révèlent inexactes;

des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de Produits Kruger et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de Produits Kruger d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; la conformité avec les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information; la cybersécurité; les assurances; les contrôles internes; et les risques commerciaux.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur Produits Kruger; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits. PTKP et Produits Kruger ne peuvent se porter garantes des résultats, des niveaux d'activité, de la performance ou des réussites futurs. De surcroît, PTKP et Produits Kruger rejettent toute responsabilité pour la fiabilité et l'exhaustivité des énoncés prospectifs. Les résultats, la performance ou les réussites réels de PTKP et Produits Kruger peuvent différer sensiblement de ceux exprimés expressément ou implicitement dans les énoncés prospectifs et, en conséquence, rien ne garantit que l'un ou l'autre des événements envisagés dans les énoncés prospectifs se produiront ou auront lieu ou, le cas échéant, quels en seront les avantages pour PTKP et Produits Kruger.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et Produits Kruger déclinent quelque obligation de mettre à jour ou de réviser l'un ou l'autre des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ne les y oblige.

## APERÇU

### Survol des activités

Produits Kruger est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels quant à la part de marché en valeur et en volume. Produits Kruger produit, distribue, commercialise et vend une large gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels, jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens des présentes). Bien qu'elle se concentre principalement sur le marché canadien des produits de consommation de papiers à usages domestiques et institutionnels de marque, Produits Kruger est aussi en tête du marché canadien des PHF et a une présence considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marques de distributeurs haut de gamme. Le secteur Produits de consommation comprend des marques réputées comme *Cashmere*, *Purex*, *Scotties*, *Sponge Towels* et *Bonterra* au Canada et *White Cloud* aux États-Unis.

Produits Kruger a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 2 800 employés au Canada et aux États-Unis. Les installations de fabrication de papier de Produits Kruger au Canada, soit quatre usines de papier au Québec et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 350 000 tonnes métriques. Aux États-Unis, Produits Kruger exploite une usine de fabrication à Memphis, au Tennessee, détenue par K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), sa filiale en propriété exclusive, dont la capacité de production totale actuelle est de 85 000 tonnes métriques.

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de Produits Kruger, ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont liées, connexes ou accessoires.

En date des présentes, et à la suite de la restructuration ainsi que de la participation des actionnaires de Produits Kruger dans le RRD de Produits Kruger, le 15 juillet 2024, PTKP détient 12,7 % des actions ordinaires de Produits Kruger. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise », pour des précisions supplémentaires.

## Mode de présentation

Les états financiers consolidés résumés non audités de Produits Kruger pour les deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023 et les premiers semestres de 2024 et de 2023 ainsi que les états financiers résumés non audités de PTKP pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

## Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion englobe l'information financière des trimestres et des semestres clos le 30 juin 2024 (le « deuxième trimestre de 2024 » ou le « T2 2024 ») et le 30 juin 2023 (le « deuxième trimestre de 2023 » ou le « T2 2023 »).

## Mesures financières hors PCGR

Le présent rapport de gestion fait mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. Produits Kruger est d'avis que cette mesure fournit des renseignements sur le rendement et la situation financière de la société qui sont utiles à la direction de Produits Kruger et aux lecteurs.

Le calcul du « BAIIA ajusté » par Produits Kruger correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration et ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Le « BAIIA ajusté » est utilisé pour évaluer le rendement de l'entreprise puisqu'il rend compte de sa rentabilité actuelle. Le présent rapport de gestion comprend, à la page 5, un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat net, la mesure établie selon les PCGR qui lui est le plus directement comparable.

## Perspectives

Produits Kruger s'emploie à établir ses marques de produits de consommation et à mettre au point des produits innovants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de Produits Kruger consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, Produits Kruger est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. Produits Kruger vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Produits Kruger prévoit également continuer à faire croître ses activités en optimisant ses capacités en matière de produits par séchage à l'air (« TAD ») au Canada et aux États-Unis et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme sur le marché américain. La stratégie de Produits Kruger aux États-Unis comprend également l'expansion de la marque *White Cloud* auprès d'autres détaillants américains.

Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Projet d'expansion à Sherbrooke » pour un complément d'information.

## FAITS SAILLANTS

### Projet d'expansion à Sherbrooke

En 2021, Produits Kruger a annoncé un investissement total de 351,5 M\$ visant l'expansion de ses activités à Sherbrooke grâce à une machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC ») et à deux nouvelles chaînes de production, ainsi qu'à la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papier tissu (le « projet d'expansion à Sherbrooke »), au cours des trois années suivantes. La première étape de ce projet, une nouvelle chaîne de transformation du papier hygiénique, a été mise en service en février 2023. La deuxième étape, soit la construction d'une nouvelle usine de fabrication de papiers tissu, est bien avancée et comprend une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir dont le démarrage a eu lieu en février 2024. La dernière étape du projet est la machine à papier tissu à crêpage à sec léger (« LDC »), dont le démarrage est prévu au quatrième trimestre de 2024 et qui, à l'échéance, augmentera la production annuelle de Produits Kruger d'au moins 60 000 tonnes métriques. En raison de l'importante inflation qui touche l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de la hausse des taux d'intérêt pendant la construction, le coût du projet est désormais estimé à 377,5 M\$, compte non tenu des frais de démarrage et du fonds de roulement. La direction continue de suivre le projet de près afin d'atténuer l'incidence de toute pression inflationniste supplémentaire.

La capacité supplémentaire permettra à Produits Kruger d'étendre son offre de produits, ce qui devrait lui permettre d'accroître sa part de marché dans ses différentes catégories, notamment le papier hygiénique, le papier essuie-tout et le papier-mouchoir pour l'usage domestique et pour l'utilisation hors foyer, pour les marques Cashmere<sup>MD</sup>, Sponge Towels<sup>MD</sup>, Scotties<sup>MD</sup>, Purex<sup>MD</sup> et Bonterra<sup>MC</sup> au Canada, ainsi que White Cloud<sup>MD</sup> aux États-Unis.

### Restructuration d'entreprise

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, PK S.E.C. a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration ») aux termes de laquelle PK S.E.C., société en commandite, a été essentiellement remplacée par une entité constituée, sans incidence défavorable sur PTKP. Plus précisément, PK S.E.C. a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de PK S.E.C., en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de PK S.E.C., et PK S.E.C. a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. Par suite de la restructuration, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de PK S.E.C., exerce maintenant les activités qui étaient exercées auparavant par PK S.E.C.

La participation que PTKP détenait auparavant dans PK S.E.C. est dorénavant détenue dans Produits Kruger et, aux termes d'une convention des actionnaires datée du 1<sup>er</sup> janvier 2023, conclue avec Kruger inc. (la « convention des actionnaires »), PTKP détient des droits essentiellement équivalents à ceux qu'elle détenait à l'égard de PK S.E.C. relativement à l'exploitation de Produits Kruger et à sa participation dans Produits Kruger. La restructuration a été entreprise afin de réaliser certaines économies d'impôt pour Produits Kruger et de simplifier la structure d'entreprise et la présentation de l'information financière de Produits Kruger. La restructuration a été approuvée par les administrateurs indépendants de PTKP.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

### Résultat d'exploitation de Produits Kruger

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					Variation (\$)	Variation (\$)
	T2 2024	T2 2023	Premier semestre de 2024	Premier semestre de 2023	T2 2024 c. T2 2023	Premier semestre de 2024 c. premier semestre de 2023
<b>Données de l'état du résultat :</b>						
Produits des activités ordinaires	509,8	466,3	989,2	917,3	43,5	71,9
Coût des produits vendus	(431,2)	(395,8)	(825,2)	(784,8)	(35,4)	(40,4)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(42,5)	(40,6)	(86,6)	(76,9)	(1,9)	(9,7)
Coûts de restructuration, montant net	-	(0,1)	(0,2)	(1,2)	0,1	1,0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>36,1</b>	<b>29,8</b>	<b>77,2</b>	<b>54,4</b>	<b>6,3</b>	<b>22,8</b>
Charge d'intérêts et autres charges financières	(16,9)	(18,6)	(33,1)	(35,1)	1,7	2,0
Autres produits (charges)	(3,9)	8,9	(12,5)	9,3	(12,8)	(21,8)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>15,3</b>	<b>20,1</b>	<b>31,6</b>	<b>28,6</b>	<b>(4,8)</b>	<b>3,0</b>
Impôt sur le résultat :						
Charge d'impôt au taux prévu par la loi	(4,0)	(5,0)	(8,2)	(7,4)	1,0	(0,8)
Autres	0,4	(0,1)	(1,7)	(56,3)	0,5	54,6
Charge d'impôt	(3,6)	(5,1)	(9,9)	(63,7)	1,5	53,8
<b>Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle</b>	<b>11,7</b>	<b>15,0</b>	<b>21,7</b>	<b>(35,1)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>56,8</b>
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	1,1	0,5	2,2	(0,3)	(0,6)	(2,5)
<b>Résultat net attribuable à Produits Kruger</b>	<b>10,6</b>	<b>14,5</b>	<b>19,5</b>	<b>(34,8)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>54,3</b>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					Variation (\$)	Variation (\$)
	T2 2024	T2 2023	Premier semestre de 2024	Premier semestre de 2023	T2 2024 c. T2 2023	Premier semestre de 2024 c. Premier semestre de 2023
<b>Rapprochement du BAIIA ajusté<sup>1</sup> et du résultat net :</b>						
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	11,7	15,0	21,7	(35,1)	(3,3)	56,8
Charge d'intérêts et autres charges financières	16,9	18,6	33,1	35,1	(1,7)	(2,0)
Charge d'impôt	3,6	5,1	9,9	63,7	(1,5)	(53,8)
Dotations aux amortissements	29,2	24,0	54,7	48,3	5,2	6,4
Perte (profit) de change	3,9	(8,9)	13,4	(9,3)	12,8	22,7
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(0,9)	-	-	(0,9)
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	1,1	0,3	1,1	(1,1)	(0,8)
Coûts de restructuration, montant net	-	0,1	0,2	1,2	(0,1)	(1,0)
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>	<b>65,3</b>	<b>55,0</b>	<b>132,4</b>	<b>105,0</b>	<b>10,3</b>	<b>27,4</b>

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

## **Résultat d'exploitation – Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023**

### *Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 509,8 M\$ au deuxième trimestre de 2024, contre 466,3 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 43,5 M\$, ou 9,3 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes, à une combinaison favorable des ventes dans le secteur Produits de consommation et à des prix de vente favorables dans les deux secteurs. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,37 dollar américain pour le deuxième trimestre de 2024, contre 1,34 pour le deuxième trimestre de 2023). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 13,8 M\$, ou 5,2 %, tandis que ceux provenant des États-Unis se sont accrus de 29,7 M\$, ou 14,8 %.

### *Coût des produits vendus*

Le coût des produits vendus s'est établi à 431,2 M\$ au deuxième trimestre de 2024, contre 395,8 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 35,4 M\$, ou 9,0 %. L'augmentation du coût des produits vendus s'explique avant tout par la hausse du volume des ventes et la hausse des frais généraux de fabrication, qui découlent essentiellement des frais de démarrage du projet d'expansion à Sherbrooke et de l'absorption de frais indirects découlant de la réduction des niveaux de stocks au cours du trimestre, facteurs compensés en partie par la baisse du coût de la pâte par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les tarifs de transport ont légèrement diminué par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2023, alors que les frais d'entreposage ont augmenté en raison des frais de manutention associés à la hausse du volume des ventes et des coûts du réseau logistique. En outre, les coûts des produits vendus ont été affectés par des interruptions de travail au deuxième trimestre de 2024. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 84,6 % au deuxième trimestre de 2024, contre 84,9 % au deuxième trimestre de 2023.

### *Frais de vente, frais généraux et frais d'administration*

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 42,5 M\$ au deuxième trimestre de 2024, contre 40,6 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 1,9 M\$, ou 4,5 %. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements supplémentaires dans la publicité et la promotion et à la hausse des frais de vente pour soutenir le volume de ventes additionnel, ainsi qu'à l'augmentation des frais liés aux technologies de l'information, des coûts liés à l'effectif supplémentaire, des frais de consultation pour soutenir les initiatives liées à l'exploitation et des frais de gestion, facteurs contrebalancés en partie par des profits de change au deuxième trimestre de 2024 comparativement à des pertes au trimestre correspondant de l'exercice précédent et une perte ponctuelle à la vente d'immobilisations au deuxième trimestre de 2023. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,3 % au deuxième trimestre de 2024, contre 8,7 % au deuxième trimestre de 2023.

### *BAIIA ajusté*

Au deuxième trimestre de 2024, le BAIIA ajusté<sup>1</sup> s'est établi à 65,3 M\$, contre 55,0 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une augmentation de 10,3 M\$, ou 18,6 %. Cette augmentation est principalement attribuable à un accroissement du volume des ventes, une combinaison favorable des ventes, une hausse des prix de vente et une diminution du coût de la pâte. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des frais généraux de fabrication et la hausse des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

---

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

### *Charge d'intérêts et autres charges financières*

La charge d'intérêts et les autres charges financières se sont élevées à 16,9 M\$ au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 18,6 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une baisse de 1,7 M\$. Cette baisse découle essentiellement de l'augmentation du produit d'intérêts et de la baisse du taux d'intérêt moyen du fait de l'utilisation moindre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, contrebalancées en partie par la hausse de la charge d'intérêts liée aux prestations de retraite et aux contrats de location.

### *Perte de change*

La perte de change s'est établie à 3,9 M\$ au deuxième trimestre de 2024, comparativement à un profit de change de 8,9 M\$ au deuxième trimestre de 2023, en raison de l'incidence défavorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste « Autres charges (produits) » dans l'état consolidé du résultat net.

### *Impôt sur le résultat*

Une charge d'impôt de 3,6 M\$ a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 5,1 M\$ au deuxième trimestre de 2023. La charge d'impôt des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023 découle des bénéfices imposables des entités en exploitation constituées en société de Produits Kruger aux États-Unis et au Canada, la majeure partie constituant une charge d'impôt différé.

### *Résultat net attribuable à Produits Kruger*

Au deuxième trimestre de 2024, le bénéfice net s'est élevé à 10,6 M\$ en comparaison de 14,5 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une baisse de 3,9 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à la hausse de 12,8 M\$ de la perte de change, à l'augmentation de 5,2 M\$ de la dotation aux amortissements et à une hausse de 0,6 M\$ de perte attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle, facteurs en partie contrebalancés par une hausse de 10,3 M\$ du BAIIA ajusté<sup>1</sup>, une baisse de 1,7 M\$ de la charge d'intérêts et autres charges financières, une diminution de 1,5 M\$ de la charge d'impôt et une perte ponctuelle de 1,1 M\$ à la vente d'immobilisations au deuxième trimestre de 2023.

## **Comparaison du résultat d'exploitation du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023**

### *Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 989,2 M\$ au premier semestre de 2024, contre 917,3 M\$ au premier semestre de 2023, soit une hausse de 71,9 M\$, ou 7,8 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes et à une combinaison favorable des ventes, facteurs en partie contrebalancés par la diminution des prix de vente dans le secteur Produits de consommation. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains (moyenne de 1,36 dollar américain pour le premier semestre de 2024, contre 1,35 pour le premier semestre de 2023). Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant du Canada ont augmenté de 19,2 M\$, ou 3,6 %, tandis que ceux provenant des États-Unis se sont accrus de 52,7 M\$, ou 13,5 %.

### *Coût des produits vendus*

Le coût des produits vendus s'est établi à 825,2 M\$ au premier semestre de 2024, contre 784,8 M\$ au premier semestre de 2023, soit une hausse de 40,4 M\$, ou 5,1 %. L'augmentation du coût des produits vendus s'explique avant tout par la hausse du volume des ventes et la hausse des frais généraux de fabrication, qui découlent essentiellement des frais de démarrage du projet d'expansion à Sherbrooke et de l'absorption de frais indirects découlant de la réduction des niveaux de stocks au cours du trimestre, facteurs en partie compensés par la baisse du coût de la pâte par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et les avantages réalisés par suite de la mise hors service de certains actifs de papier LDC à notre usine de Memphis. Les tarifs de transport ont diminué par rapport à ceux du premier semestre de 2023, alors que les frais d'entreposage ont augmenté en raison des frais de manutention associés au volume des ventes plus élevé et des coûts du réseau logistique. En outre, les coûts des produits vendus ont été affectés par des interruptions de travail au deuxième trimestre de 2024. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 83,4 % au premier semestre de 2024, contre 85,5 % au premier semestre de 2023.

### *Frais de vente, frais généraux et frais d'administration*

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont totalisé 86,6 M\$ au premier semestre de 2024, contre 76,9 M\$ au premier semestre de 2023, soit une hausse de 9,7 M\$, ou 12,6 %. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements supplémentaires dans la publicité et la promotion et à la hausse des frais de vente pour soutenir le volume de ventes additionnel, des frais liés aux technologies de l'information, des frais de consultation pour soutenir les initiatives liées à l'exploitation et des frais de gestion, facteurs en partie compensés par des profits de change au premier semestre de 2024 comparativement à des pertes au premier semestre de 2023 et des pertes à la vente d'immobilisations plus élevées au premier semestre de 2023. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont établis à 8,8 % au premier semestre de 2024, contre 8,4 % au premier semestre de 2023.

### *BAIIA ajusté*

Au premier semestre de 2024, le BAIIA ajusté<sup>1</sup> s'est établi à 132,4 M\$, contre 105,0 M\$ au premier semestre de 2023, soit une augmentation de 27,4 M\$, ou 26,1 %. Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes, à une combinaison favorable des ventes et à une diminution du coût de la pâte. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des frais généraux de fabrication et des frais d'entreposage et des frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

### *Charge d'intérêts et autres charges financières*

La charge d'intérêts et les autres charges financières se sont élevées à 33,1 M\$ au premier semestre de 2024, comparativement à 35,1 M\$ au premier semestre de 2023, soit une baisse de 2,0 M\$. Cette baisse découle essentiellement de l'augmentation du produit d'intérêts et de la baisse du taux d'intérêt moyen du fait de l'utilisation moindre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, contrebalancées en partie par la hausse de la charge d'intérêts liée aux prestations de retraite et aux contrats de location.

### *Perte de change*

La perte de change s'est établie à 13,4 M\$ au premier semestre de 2024, comparativement à un profit de change de 9,3 M\$ au premier semestre de 2023, en raison de l'incidence défavorable des fluctuations de change sur la dette libellée en dollars américains. Les profits et pertes de change ont été comptabilisés au poste « Autres charges (produits) » dans l'état consolidé du résultat net.

### *Impôt sur le résultat*

Une charge d'impôt de 9,9 M\$ a été comptabilisée au premier semestre de 2024, comparativement à 63,7 M\$ au premier semestre de 2023. La charge d'impôt du premier semestre de 2024 découle des bénéfices imposables des entités en exploitation constituées en société de Produits Kruger aux États-Unis et au Canada, la majeure partie constituant une charge d'impôt différé. La charge d'impôt du premier semestre de 2023 est principalement attribuable à une charge d'impôt différé de 62,3 M\$, qui se rapporte principalement à la comptabilisation du passif d'impôt différé découlant de toutes les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de Produits Kruger transférés dans le cadre de la restructuration le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### *Résultat net attribuable à Produits Kruger*

Au premier semestre de 2024, le bénéfice net s'est élevé à 19,5 M\$ en comparaison d'une perte de 34,8 M\$ au premier semestre de 2023, soit une amélioration de 54,3 M\$. Cette amélioration est principalement attribuable à une hausse de 27,4 M\$ du BAIIA ajusté, une baisse de 53,8 M\$ de la charge d'impôt, un recul de 2,0 M\$ de la charge d'intérêts et autres charges financières, une diminution de 0,8 M\$ de la perte à la vente d'immobilisations et une baisse de 1,0 M\$ des coûts de restructuration, facteurs en partie contrebalancés par une hausse de 22,7 M\$ des pertes de change, une augmentation de 6,4 M\$ de la dotation aux amortissements et une hausse de 2,5 M\$ de la perte attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle.

---

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

## Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trimestre clos le 30 juin 2024	Trimestre clos le 30 juin 2023	Semestre clos le 30 juin 2024	Semestre clos le 30 juin 2023
<b>Données de l'état du résultat net :</b>				
Quote-part du résultat	1,4	2,1	2,5	(4,7)
Dotations à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(0,3)	(0,3)	(0,6)	(0,6)
<b>Profit (perte) découlant de la participation mise en équivalence</b>	1,1	1,8	1,9	(5,3)
Profit de dilution	0,1	0,2	0,4	0,5
<b>Résultat avant impôt</b>	1,2	2,0	2,3	(4,8)
Impôt sur le résultat :				
Charge d'impôt différé	-	-	-	(3,9)
<b>Résultat net</b>	1,2	2,0	2,3	(8,7)
<b>Résultat de base par action (en dollars)</b>	<b>0,12</b>	<b>0,20</b>	<b>0,23</b>	<b>(0,87)</b>

Les données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans Produits Kruger pour les deuxièmes trimestres et aux premiers semestres de 2024 et de 2023. La quote-part du résultat se rapporte à la quote-part revenant à PTKP du résultat de Produits Kruger. Se reporter plus haut à la rubrique « Résultat d'exploitation de Produits Kruger » pour une explication des résultats. La dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur est liée aux ajustements de la valeur comptable de certains actifs de Produits Kruger au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

La charge d'impôt différé du premier semestre de 2023 résulte des écarts temporaires entre les actifs et les passifs de Produits Kruger depuis son acquisition et des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la participation de PTKP dans Produits Kruger. Se reporter à la note 6 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

## INFORMATION SECTORIELLE

### Résultat d'exploitation sectoriel

Le résultat d'exploitation sectoriel correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) la perte (le profit) sur la vente d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, et ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Le « BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur PHF » signifient dans chaque cas le résultat d'exploitation sectoriel du secteur pertinent de Produits Kruger.

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

## Résultats sectoriels

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T2 2024	T2 2023	Premier semestre de 2024	Premier semestre de 2023	T2 2024 c. T2 2023		Premier semestre de 2024 c. premier semestre de 2023	
					Variation (\$)	Variation (%)	Variation (\$)	Variation (%)
<b>Produits des activités ordinaires sectoriels</b>								
Produits de consommation	421,9	383,5	826,2	760,0	38,4	10,0%	66,2	8,7 %
PHF	87,9	82,8	163,0	157,3	5,1	6,1%	5,7	3,5 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	509,8	466,3	989,2	917,3	43,5	9,3%	71,9	7,8 %
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>								
Produits de consommation	60,3	53,3	123,0	104,6	7,0		18,4	
PHF	9,6	5,8	17,3	6,7	3,8		10,6	
Charges du siège social et autres	(4,6)	(4,1)	(7,9)	(6,3)	(0,5)		(1,6)	
Total du BAIIA ajusté <sup>1</sup>	65,3	55,0	132,4	105,0	10,3		27,4	

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

### Secteur Produits de consommation

#### Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 421,9 M\$ au deuxième trimestre de 2024, contre 383,5 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 38,4 M\$, ou 10,0 %. La hausse des produits des activités ordinaires est imputable à l'augmentation du volume des ventes, principalement aux États-Unis, à une combinaison favorable des ventes et à la hausse des prix de vente. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur Produits de consommation s'est établi à 60,3 M\$ au deuxième trimestre de 2024, contre 53,3 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 7,0 M\$. Cette augmentation du BAIIA ajusté<sup>1</sup> est principalement attribuable à la hausse du volume des ventes ainsi qu'à une combinaison favorable des ventes, facteurs en partie contrebalancés par la diminution des prix de vente, la hausse des frais généraux de fabrication et l'absorption de frais indirects plus élevés découlant de la réduction des niveaux de stocks au cours du trimestre, les frais d'entreposage et les frais généraux. En outre, les coûts des produits vendus ont été affectés par des interruptions de travail au deuxième trimestre de 2024.

#### Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont établis à 826,2 M\$ au premier semestre de 2024, contre 760,0 M\$ au premier semestre de 2023, soit une hausse de 66,2 M\$, ou 8,7 %. Cet accroissement est imputable à l'augmentation du volume des ventes, principalement aux États-Unis, à une combinaison favorable des ventes et à la diminution des prix de vente. Les produits des activités ordinaires ont également été favorisés par des fluctuations du change sur les ventes en dollars américains. Le secteur Produits de consommation a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant du Canada et des États-Unis.

Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur Produits de consommation s'est établi à 123,0 M\$ au premier semestre de 2024, contre 104,6 M\$ au premier semestre de 2023, soit une hausse de 18,4 M\$. Cette augmentation du BAIIA ajusté<sup>1</sup> est principalement attribuable à la hausse du volume des ventes, une combinaison favorable des ventes, une baisse du coût de la pâte et une diminution des tarifs de transport, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des frais généraux de fabrication et l'absorption de frais indirects découlant de la réduction des niveaux de stocks au cours du trimestre, les frais d'entreposage et les frais généraux et frais d'administration. En outre, les coûts des produits vendus ont été affectés par des interruptions de travail au deuxième trimestre de 2024.

### ***Secteur PHF***

#### *Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023*

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 87,9 M\$ au deuxième trimestre de 2024, contre 82,8 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une augmentation de 5,1 M\$, ou 6,1 %. Cette croissance s'explique essentiellement par une légère hausse du volume des ventes, l'augmentation des prix de vente et l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes libellées en dollars américains. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur PHF s'est établi à 9,6 M\$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 5,8 M\$ pour le deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 3,8 M\$. Cette hausse découle essentiellement de l'accroissement du volume des ventes et des prix de vente et de la diminution des coûts de la fibre et des frais d'entreposage, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des frais généraux de fabrication et l'absorption de frais indirects plus élevés découlant de la réduction des niveaux de stocks au cours du trimestre.

#### *Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023*

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 163,0 M\$ au cours du premier semestre de 2024, contre 157,3 M\$ au premier semestre de 2023, soit une augmentation de 5,7 M\$, ou 3,5 %. Cet accroissement est essentiellement attribuable à une légère hausse du volume des ventes, à l'augmentation des prix de vente et à l'incidence favorable des fluctuations du change sur les ventes libellées en dollars américains. Le secteur PHF a enregistré une hausse de ses produits des activités ordinaires provenant des États-Unis et du Canada.

Le BAIIA ajusté<sup>1</sup> du secteur PHF s'est établi à 17,3 M\$ au premier semestre de 2024, contre 6,7 M\$ au premier semestre de 2023, soit une hausse de 10,6 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement du volume des ventes et des prix de vente et à la diminution des coûts de la fibre et des frais d'entreposage, facteurs en partie contrebalancés par une combinaison défavorable des ventes et l'absorption de frais indirects découlant de la réduction des niveaux de stocks au cours du trimestre.

### ***Siège social et autres***

Les charges du siège social et autres comprennent certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

#### *Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023*

Les charges du siège social et autres se sont établies à 4,6 M\$ au deuxième trimestre de 2024, contre 4,1 M\$ au deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 0,5 M\$ découlant essentiellement de la hausse des frais de gestion.

#### *Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023*

Les charges du siège social et autres se sont établies à 7,9 M\$ au premier semestre de 2024, contre 6,3 M\$ au premier semestre de 2023, soit une hausse de 1,6 M\$ découlant essentiellement de la hausse des frais de gestion et des frais de démarrage du projet d'expansion à Sherbrooke.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

### Aperçu

Produits Kruger affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement, aux cotisations de retraite de même qu'aux dividendes (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, Produits Kruger a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Produits Kruger doit faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années aux régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont il est le promoteur. La direction de Produits Kruger estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et du régime de réinvestissement des dividendes, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de Produits Kruger à combler ses besoins futurs en matière de financement et à faire les paiements d'intérêts et de capital prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de Produits Kruger examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de Produits Kruger. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement découlait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

Le 22 mars 2024, Produits Kruger a conclu une neuvième convention de crédit modifiée et reformulée afin de porter de 200,0 M\$ à 325,0 M\$ la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger.

Au 30 juin 2024, Produits Kruger respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 30 juin 2024, Produits Kruger avait prélevé 18,5 M\$ sur le montant de 325 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger et avait des lettres de crédit en cours de 9,6 M\$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 296,9 M\$ sur la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 30 juin 2024, Produits Kruger avait deux emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke à sa disposition. Aucun montant n'avait été prélevé sur l'emprunt renouvelable de 10 M\$ US (13,7 M\$) (KTG) ni sur l'emprunt renouvelable de 12,5 M\$ (PKSI) et l'encours des lettres de crédit était de 7,2 M\$, ce qui signifie qu'un montant de 19,0 M\$ était disponible au titre des emprunts renouvelables. Au 30 juin 2024, PKSB avait prélevé 0,6 M\$ du montant de 5 M\$ engagé aux termes de la facilité renouvelable de PKSB et détenait des lettres de crédit en cours de 2,1 M\$, de sorte qu'un montant de 2,3 M\$ était disponible au titre de la facilité renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. Au 30 juin 2024, Produits Kruger détenait des liquidités totales de 428,7 M\$ (326,7 M\$ au 31 décembre 2023) représentant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le montant disponible au titre de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, des emprunts renouvelables liés à l'installation du projet de machine TAD à Sherbrooke et de la facilité renouvelable de PKSB, sous réserve des limites imposées par les clauses restrictives. En outre, un montant en trésorerie et équivalents de trésorerie de 16,6 M\$ (14,9 M\$ au 31 décembre 2023) était détenu par Produits Kruger et disponible pour le projet d'expansion à Sherbrooke.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, une tranche d'environ 25 M\$ des dépenses annuelles est destinée à des projets d'entretien, le reste étant réservé à des projets stratégiques et de croissance visant la réduction des coûts et la compensation de l'inflation annuelle, ou l'accroissement de la capacité de production. Les projets de croissance axés sur l'amélioration de la performance deviennent généralement rentables dans une période de trois à quatre ans. Pour le premier semestre de 2024, les dépenses d'investissement se sont établies à 100,4 M\$, dont 92,2 M\$ se rapportent au projet d'expansion à Sherbrooke (y compris les intérêts inscrits à l'actif durant les travaux de construction). Les dépenses d'investissement devraient se situer entre 200 M\$ et 220 M\$ environ pour l'exercice 2024, y compris le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'industrie du papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et une rotation rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du coût de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients. Produits Kruger participe à un programme d'affacturage aux fins de la gestion du fonds de roulement. Aux termes de ce programme, Produits Kruger décomptabilise certaines créances au moment de la cession.

## Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Variation (\$)		
	Premier semestre de 2024	Premier semestre de 2023	Premier semestre de 2024 c. premier semestre de 2023
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	86,3	116,3	(30,0)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(100,4)	(74,9)	(25,5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	3,8	(24,1)	27,9
Effet des fluctuations du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère	1,7	(0,4)	2,1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8,6)	16,9	(25,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice, montant net	135,7	71,3	64,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	127,1	88,2	38,9

### *Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation*

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 86,3 M\$ pour le premier semestre de 2024, contre 116,3 M\$ pour le premier semestre de 2023. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour le premier semestre de 2024 résultent principalement d'un BAIIA ajusté<sup>1</sup> de 132,4 M\$ (105,0 M\$ pour le premier semestre de 2023) et d'une insuffisance de 3,0 M\$ des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur la charge de retraite (excédent de 1,1 M\$ des cotisations sur les charges pour le premier semestre de 2023), facteurs en partie contrebalancés par une augmentation de 45,7 M\$ du fonds de roulement (diminution de 16,9 M\$ pour le premier semestre de 2023), des provisions de 3,7 M\$ qui ont été versées (3,3 M\$ pour le premier semestre de 2023) et des paiements d'impôt nets de 2,4 M\$ (1,5 M\$ pour le premier semestre de 2023).

### *Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement*

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont totalisé 100,4 M\$ pour le premier semestre de 2024, contre 74,9 M\$ pour le premier semestre de 2023. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont attribuables à des dépenses d'investissement de 100,4 M\$ (y compris 92,2 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour le premier semestre de 2024, comparativement à 77,3 M\$ (y compris 68,7 M\$ au titre du projet d'expansion à Sherbrooke) pour le premier semestre de 2023, facteurs contrebalancés en partie par un produit de 2,4 M\$ tiré de la vente d'immobilisations corporelles au premier semestre de 2023.

### *Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement*

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se sont établis à 3,8 M\$ pour le premier semestre de 2024, contre des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement de 24,1 M\$ pour le premier semestre de 2023. Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement pour le premier semestre de 2024 sont principalement attribuables au produit de la dette, déduction faite des remboursements de 92,2 M\$ (33,2 M\$ pour le premier semestre de 2023), partiellement contrebalancé par la variation de 31,2 M\$ de la trésorerie soumise à restrictions (2,6 M\$ pour le premier semestre de 2023), les intérêts versés de 23,4 M\$ (31,4 M\$ pour le premier semestre de 2023), les paiements de loyers de 17,3 M\$ (13,8 M\$ pour le premier semestre de 2023), le montant net des dividendes versés de 9,6 M\$ (3,5 M\$ pour le premier semestre de 2023), le versement de montants à des parties liées de 5,8 M\$ (5,7 M\$ pour le premier semestre de 2023) et les frais de financement différés versés de 1,2 M\$ (0,4 M\$ pour le premier semestre de 2023).

## Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de Produits Kruger se composent de la dette à long terme (remboursements du capital et paiements d'intérêts), des régimes de retraite et des contrats de location avec droit d'utilisation visant des immobilisations corporelles et des véhicules motorisés.

Au 30 juin 2024, Produits Kruger avait des engagements se chiffrant à 21,5 M\$ (50,1 M\$ au 31 décembre 2023) liés au projet d'expansion à Sherbrooke.

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées de Produits Kruger s'est établie à 1,2 M\$ pour le premier semestre de 2024, alors que sa cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 1,1 M\$. De plus, au 30 juin 2024, Produits Kruger avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite en cours de 7,7 M\$. Les cotisations aux régimes de retraite pour l'exercice 2024 devraient s'élever à 2,6 M\$ et celles aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite pour l'exercice 2024, à 2,2 M\$.

Par suite de la restructuration, le passif lié aux parts de société en commandite a été éteint du fait de la dissolution de la convention de société en commandite, et l'obligation correspondante de verser la distribution à des fins fiscales a été éliminée. Le passif en cours de 133,6 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a été reclassé dans les capitaux propres dans les états consolidés résumés non audités de la situation financière. Se reporter à la rubrique « Faits saillants – Restructuration d'entreprise » pour des précisions supplémentaires.

La convention d'échange a été modifiée et mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger inc. le droit d'échanger au pair des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires de PTKP ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de PTKP serait différent de l'intérêt financier direct dans Produits Kruger que représente une action ordinaire de Produits Kruger, notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires de PTKP sans un fractionnement ou un regroupement correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une émission ou un rachat d'actions ordinaires de PTKP sans une émission ou un rachat correspondant d'actions ordinaires de Produits Kruger, une acquisition par PTKP d'autres actifs que des actions ordinaires de Produits Kruger ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou d'actifs à l'ensemble des actionnaires. Si, à quelque moment, la participation globale de Kruger inc. dans Produits Kruger est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger que détient Kruger inc. ou ses entreprises affiliées contre des actions ordinaires de PTKP sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus. Au 30 juin 2024, aucune action ordinaire de Produits Kruger n'avait été échangée contre des actions ordinaires de PTKP.

La convention d'administration a été modifiée et mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration. Conformément à la convention d'administration, Produits Kruger, en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

## **Dette**

### ***Convention de crédit de premier rang de Produits Kruger***

Le 22 mars 2024, la société a conclu une neuvième convention de crédit modifiée et reformulée afin de porter de 200,0 M\$ à 325,0 M\$ la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger.

### ***Convention d'AgCredit***

Au cours du premier semestre de 2024, un montant de 25,7 M\$ US a été déposé dans le compte désigné de PKSI, dont une tranche de 5,1 M\$ US a été affectée au remboursement de la facilité de crédit à terme D.

Le 26 juin 2024, les emprunteurs ont conclu la septième modification de la convention d'AgCredit pour mettre en application la transition des taux d'intérêt de référence, notamment le remplacement des prêts au taux LIBOR par les prêts au taux CORRA.

### ***Débeture de PKSI en faveur d'IQ***

Aux termes de la convention de remboursement de PKSI, la société a renoncé à son droit prioritaire de verser les trois premiers remboursements mensuels en 2024 ainsi que les 12 paiements de 2023 aux termes de la débeture de PKSI en faveur d'IQ et Kruger inc. a avisé Investissement Québec (« IQ ») que ce serait plutôt elle qui effectuerait les remboursements mensuels. Au cours du premier trimestre de 2024, Kruger inc. a reçu, à titre de contrepartie, des actions ordinaires sans droit de vote de Produits Kruger Sherbrooke inc. (« PKSI ») d'une valeur de 4,8 M\$ (4,9 M\$ pour le premier trimestre de 2023). Les trois remboursements mensuels suivants ont été versés par la société au cours du deuxième trimestre de 2024, en contrepartie d'actions ordinaires à droit de vote de PKSI. Ainsi, au 30 juin 2024, Kruger inc. détenait une participation ne donnant pas le contrôle directe de 13,9 % dans PKSI. À cette même date, une participation ne donnant pas le contrôle de 30,0 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé résumé non audité de la situation financière. L'état consolidé résumé non audité du résultat net et du résultat global pour le premier semestre de 2024 rend compte d'une perte de 2,2 M\$ directement attribuable à la quote-part du résultat de PKSI revenant à Kruger inc. Les deux remboursements mensuels postérieurs au 30 juin 2024 ont été faits par la société.

### ***Prêt d'IQ pour Gatineau***

Le 5 mars 2024, la société a annoncé un investissement de 14,5 M\$ en vue de l'augmentation de 25 % de la capacité de production de papiers-mouchoirs de ses installations à Gatineau, au Québec, notamment la mise en service d'une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir en novembre 2023. IQ a convenu d'investir 7,3 M\$ dans le projet au moyen d'un prêt à terme sur 10 ans (le « prêt d'IQ pour Gatineau »).

## **INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES**

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de Produits Kruger qui étaient exposés au risque de crédit au 30 juin 2024 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, et les créances sur parties liées. Produits Kruger place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et sa trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières très solvables.

Produits Kruger vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. Produits Kruger évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de Produits Kruger sont des sociétés bien établies, ce qui fait que Produits Kruger a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Produits Kruger juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

Produits Kruger est partie à une entente d'affacturage aux termes de laquelle elle vend à la Banque de Nouvelle-Écosse, sans droit de recours, des créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. L'entente d'affacturage porte intérêt au taux variable basé sur le CDOR, majoré de la marge applicable. Les parties peuvent résilier la convention à tout moment, sous réserve d'un préavis. Produits Kruger reçoit 95 % des créances clients vendues, déduction faite d'un facteur de dilution.

### **Risque de change**

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de Produits Kruger fluctue en raison des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. Produits Kruger vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. Son exposition au risque de change est plus que compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par les coûts et la dette libellés en dollars américains.

Au 30 juin 2024, le passif net libellé en dollars américains de Produits Kruger s'élevait à 383,6 M\$ (405,1 M\$ au 30 juin 2023). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait hypothétiquement entraîné une augmentation (diminution) de 19,2 M\$ du résultat net avant impôt au deuxième trimestre de 2024 (20,3 M\$ au deuxième trimestre de 2023).

## **Risque de liquidité**

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que Produits Kruger dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

La capacité de Produits Kruger à s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de Produits Kruger, qui s'établissaient à 354,5 M\$ au 30 juin 2024 (400,4 M\$ au 31 décembre 2023), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Aperçu » pour un complément d'information.

## **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt de Produits Kruger découle de sa dette à taux variable relative à la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, à certaines facilités de crédit disponibles au titre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke et à la facilité de crédit de premier rang de PKSB qui portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable déterminée par des ratios financiers spécifiques conformément à ses conventions de crédit. Au 30 juin 2024, les dettes à taux variable exclusion faite des frais de financement différés de Produits Kruger totalisaient 129,8 M\$ (35,8 M\$ au 31 décembre 2023). Une hausse ou une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu chaque année à une augmentation (ou une diminution) du résultat net avant impôt de 1,3 M\$.

## **Risque marchandises**

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises, sur lequel le risque de change et les autres risques commerciaux peuvent influencer. Produits Kruger est exposée aux variations du prix des marchandises puisque le prix de la fibre, principale matière première de Produits Kruger, varie selon les conditions du marché, ce qui peut entraîner une volatilité périodique du résultat net à court terme. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises à moyen terme en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Il se pourrait cependant que la situation concurrentielle sur le marché nuise au transfert du montant total des augmentations du coût de la pâte et aux autres marchandises. Rien ne garantit qu'il sera possible de continuer de transférer les augmentations de coûts à l'avenir.

## **TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Produits Kruger et Kruger sont parties à une troisième convention de services de gestion modifiée et reformulée datée du 15 novembre 2019 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (la « convention de services de gestion ») aux termes de laquelle Kruger fournit des services de gestion et de soutien à Produits Kruger, notamment le soutien à la gestion d'entreprise et les services de soutien administratif; le soutien comptable et fiscal; le financement d'entreprise et le soutien de la trésorerie; le soutien à la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines; l'assurance d'entreprise; les services d'approvisionnement d'entreprise complémentaires à l'approvisionnement de Produits Kruger; les services de développement et de gestion de projet; le soutien à l'expansion de l'entreprise; le soutien environnemental et les services de soutien en ingénierie.

Kruger inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet d'expansion à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Produits Kruger loue également des entrepôts situés à Laval (Québec) et à New Westminster (Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger inc. détient une participation de 50 %.

Produits Kruger achète certaines fournitures et certains services auprès de Kruger inc. et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour Produits Kruger de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les biens sont vendus à Kruger inc. et aux filiales de Kruger inc. aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	T2 2024	T2 2023	Premier semestre de 2024	Premier semestre de 2023
Ventes des biens à Kruger inc.	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes des biens aux filiales de Kruger inc.	1,8	1,0	2,8	2,2
Achats de biens auprès de Kruger inc.	0,1	0,2	0,3	0,2
Achats de biens et services auprès des filiales de Kruger inc.	14,1	9,9	28,8	21,3
Honoraires de gestion à Kruger inc.	2,7	2,1	5,3	4,1

Au cours du premier semestre de 2024, dans le cadre de la convention de contribution, l'augmentation de l'obligation de Produits Kruger envers Kruger Brompton S.E.C., une filiale de Kruger inc., en raison du temps écoulé s'est chiffrée à 1,1 M\$ et a été comptabilisée à titre de charge d'intérêts et autres charges financières à l'état consolidé résumé non audité du résultat net.

## ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Produits Kruger a conclu des contrats de location avec droit d'utilisation portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules, et autre matériel et outillage. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement – Obligations contractuelles » pour un complément d'information sur les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location avec droit d'utilisation.

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les états financiers consolidés résumés non audités ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité, lesquelles requièrent que la direction de Produits Kruger fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers de Produits Kruger et de PTKP et les notes annexes. La direction de Produits Kruger évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de Produits Kruger, sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels ainsi que des activités que Produits Kruger et PTKP pourraient entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière significative. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers. Les estimations et jugements faits par la direction de Produits Kruger qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés résumés non audités sont identiques aux estimations et jugements formulés pour les états financiers consolidés audités de Produits Kruger et de PTKP de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## MODIFICATIONS COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

### Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers résumés non audités de Produits Kruger et de PTKP pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 ont été présentées dans les états financiers audités annuels de Produits Kruger et de PTKP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, et elles ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

## Norme comptable appliquée le 1<sup>er</sup> janvier 2024

- i) Modification d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants. En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 1 visant à clarifier le fait que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou passifs non courants, selon les droits en vigueur à la date de clôture. En octobre 2022, l'IASB a publié une modification à l'IAS 1 sur les passifs non courants assortis de clauses restrictives, afin de clarifier l'incidence sur le classement d'un passif des modalités auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les modifications de 2022 introduisent également des obligations d'information supplémentaires afin d'améliorer l'information qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est assujéti au respect des clauses restrictives dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière. Au terme des modifications de 2022, la date d'entrée en vigueur des modifications de 2020 a changé. L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La norme modifiée donne lieu à la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers consolidés résumés non audités à l'égard des passifs non courants découlant de contrats d'emprunt assujétis à des clauses restrictives à respecter dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière.
- ii) IAS 12, mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale. En juin 2024, les lois concernant les principales composantes des règles du Pilier Deux sur l'impôt minimum mondial du Canada ont été promulguées. De manière générale, les règles sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et visent à assujétir les multinationales à un taux d'imposition minimal dans chacun des territoires où elles exercent leurs activités. En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 *Impôts sur le résultat* qui instaurent une exception temporaire des exigences de comptabilisation et de communication d'information visant les impôts différés découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier Deux. La société a adopté rétrospectivement ces modifications au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'est prévalu de l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé au titre du Pilier Deux, ainsi que la communication d'information à leur sujet.

## Normes comptables publiées mais non encore appliquées

- i) IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*. En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin de permettre une meilleure comparaison de la performance financière d'entités similaires. Remplaçant IAS 1, cette norme a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes y afférentes, principalement l'état du résultat, puisque les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les indicateurs de performance définis par la direction soient expliqués et inclus dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, y compris les états financiers intermédiaires, et exige une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de Produits Kruger.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>Information financière de PTKP</b>		
Total de l'actif	73,9	70,6
Total du passif	2,1	2,3
 <b>Information financière de Produits Kruger</b>		
Total de l'actif	2 454,5	2 325,6
Total du passif	1 788,4	1 712,0

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de Produits Kruger pour les huit derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024		2023				2022	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
<b>Nombre de jours de la période</b>	91	91	92	92	91	90	92	92
Produits des activités ordinaires	509,8	479,4	482,3	473,4	466,3	451,0	458,1	427,0
Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	11,7	10,1	18,6	14,8	15,0	(50,1)	16,0	(38,8)
<b>Rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>								
<b>Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle</b>	11,7	10,1	18,6	14,8	15,0	(50,1)	16,0	(38,8)
Charge d'intérêts et autres charges financières	16,9	16,3	18,5	16,7	18,6	16,5	20,7	18,9
Charge d'impôt	3,6	6,2	2,6	7,1	5,1	58,6	1,8	(3,9)
Dotations aux amortissements	29,2	25,5	27,8	25,3	24,0	24,3	33,0	24,9
Perte (profit) de change	3,9	9,4	(8,5)	8,4	(8,9)	(0,4)	(5,3)	26,0
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	-	(0,9)	-	-	-	-	(25,6)	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	0,1	-
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	0,3	1,9	-	1,1	-	0,1	-
Coûts de restructuration, montant net	-	0,2	0,3	0,1	0,1	1,1	3,6	0,1
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	3,5
<b>BAIIA ajusté<sup>1</sup></b>	65,3	67,1	61,2	72,4	55,0	50,0	44,4	30,7

### DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de PTKP. Au 13 août 2024, 9 980 310 actions ordinaires de PTKP étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger inc. peut, de temps à autre, échanger des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, à raison de une action ordinaire de Produits Kruger pour une action ordinaire de PTKP, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Par conséquent, si, au 13 août 2024, Kruger inc. avait échangé la totalité des actions ordinaires de Produits Kruger qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP, elle détiendrait environ 87,3 % des actions ordinaires de PTKP émises et en circulation. Au 13 août 2024, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières hors PCGR » du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

Aux termes de la convention des actionnaires, Produits Kruger est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions ordinaires de Produits Kruger. Au 13 août 2024, 78 741 430 actions ordinaires de Produits Kruger étaient émises et en circulation.

## **FACTEURS DE RISQUE**

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle 2023 datée du 7 mars 2024 disponible sur le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque liés à PTKP et à Produits Kruger. La direction de Produits Kruger n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à Produits Kruger qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

## **CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

### ***Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière***

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTKP et de Produits Kruger (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Les comités d'audit des sociétés ont examiné le rapport de gestion et les états financiers résumés non audités et les notes annexes de PTKP ainsi que les états financiers consolidés résumés non audités et les notes annexes de Produits Kruger, et les conseils d'administration des sociétés ont approuvé ces documents aux fins de publication.

### ***Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière***

Au cours du deuxième trimestre de 2024, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés qui a eu, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur leurs contrôles internes à l'égard de l'information financière.

## **INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Un complément d'information sur PTKP et Produits Kruger, y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).